

**DELIBERATION n° 05 - 2018****En date du 27 Février 2018****Portant sur l'adoption de l'APD des 2^{ème} et 3^{ème} tranches de commerces, lancement de la consultation et demandes de DETR.**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 27 Février 2018 à 20H00 selon convocation en date du 16 Février 2018 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.

Mmes DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, TOUCAS Hélène, LACORRE Séverine, BASSALER Virginie, THIBEAUD-GUILLON Claude Conseillères Municipales

M. PAYRAT Patrice, MORELON Alain, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

SANCHEZ Marie Hélène pouvoir à HENRY Philippe

SIMON Patrick pouvoir à THIBEAUD-GUILLON Claude

VERGER Manuel pouvoir à PEAUDECERF Sébastien

PAGE Stéphane pouvoir à GAILLARD André

Absent excusé :

M. VENDENBROUCKE Gérard

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

Monsieur le maire présente le projet de construction de locaux commerciaux (2^{ème} et 3^{ème} tranches) considérant que :

Le calendrier prévisionnel de cette opération qui se résume comme suit :

- Novembre 2017 : dépôt permis de construire
- Février 2018 : approbation de l'APD et du coût définitif
- Mars / Avril : 2018 consultation entreprises. Ouverture des plis, négociations éventuelles, mise au point marchés etc.
- Mai 2018 : OS de commencement des travaux
- Réception fin 2018

Le plan de financement de l'opération qui se décompose comme suit :

- Région via appel à projet bâtiment du futur 20 %
- Etat via DETR 25 %
- Commune de Saint Just le Martel 55 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver l'APD présenté par Mr BRETON architecte, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération.
- De fixer le coût défini de la construction de la deuxième tranche que l'architecte s'engage à ne pas dépasser à 415 000 Euros HT (hors imprévus) avec un taux de tolérance de 5% pour la tranche ferme. Le coût d'opération est estimé à 570 000 € TTC

- De fixer le coût défini de la construction de la troisième tranche que l'architecte s'engage à ne pas dépasser à 410 000 Euros HT (hors imprévus) avec un taux de tolérance de 5% pour la tranche conditionnelle. Le coût d'opération est estimé à 564 000 € TTC.
- D'autoriser M. le maire à déposer un dossier de subvention auprès de la préfecture au titre de la DETR 2018 pour les 2 tranches, dossier qui se substituera à celui déposé précédemment sous le couvert de la délibération 71-2017
- D'autoriser Mr le maire à signer le permis de construire de l'opération
- D'autoriser Mr le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de construction des locaux commerciaux en 2 tranches (1 tranche ferme, 1 tranche conditionnelle) sur la base de cet avant-projet et signer avec les entreprises retenues par la commission des marchés.
- D'autoriser Mr le maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe 2018.

Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 27 Février 2018

Le Maire



Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le 27 mars 2018

Transmis en préfecture le 27 mars 2018

